

**Conseil Municipal du : 18 décembre 2021**

**Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :**

Mme le Maire, Présidente,

M. NAHOUM, Mme GAY, M. GONTARD, Mme MINSEN, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme HADDAOUI, M. FOURNIER, M. TUMMINO, Mme LABROT, M. DE BENITO, M. BLUY, M. DESHAYES, Mme PORTEFAIX, Mme CLAVEL, Adjoints au Maire.

M. PEYRE, M. BEYNET, Mme LICHIERE, Mme RIGAUT, Mme PERSIA, M. RUAT, Mme MESLIER, M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme LEFEVRE par M. PEYRE  
Mme CORCORAL par Mme HADDAOUI  
M. GIORGIS par M. GONTARD  
Mme MAZARI - ALLEL par M. BLUY  
Mme GAILLARDET par Mme LICHIERE  
M. BELHADJ par M. FOURNIER  
M. SIMELIERE par Mme PORTEFAIX  
Mme LEPAGE par Mme HELLE  
Mme GAGNIARD par Mme HELLE  
M. QUENNESSON par M. TUMMINO  
Mme TEXTORIS par Mme PORTEFAIX  
Mme BERTRAND par M. MARTINEZ - TOCABENS  
M. PETITBOULANGER par Mme HADDAOUI  
Mme MAZZITTELI par Mme LABROT  
M. HOKMAYAN par M. GONTARD  
M. ROCCI par M. FOURNIER  
Mme ABEL RODET par Mme GAY  
M. AUTHEMAN par M. NAHOUM  
Mme BOUHASSANE par Mme LABROT  
M. VALLEJOS par Mme CLAVEL  
Mme WALDER par M. NAHOUM  
Mme BAREL par Mme PERSIA  
M. RENOARD par Mme RIGAUT  
Mme MONTAGNAC par M. RUAT  
Mme LAGRANGE par Mme ROSENBLATT

**ETAIT ABSENT :**

M. PRZYBYSZEWSKI

X X X

La séance est ouverte à 9 H 00 par Mme le Maire, Présidente

X X X

Mme le Maire, Présidente propose la candidature de M. MARTINEZ-TOCABENS en qualité de Secrétaire de Séance.

**M. MARTINEZ-TOCABENS** est désigné comme Secrétaire de Séance.

Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. REZOUALI.

X X X

Mme le Maire, Présidente propose l'adoption du compte-rendu analytique de la séance du 27 novembre 2021.

Mme RIGAULT signale que sur le compte-rendu analytique de la séance du 27 novembre 2021, pour le vote de la délibération N° 4, son groupe politique a voté « CONTRE ». Elle demande la correction de cette erreur.

Mme le Maire, Présidente soumet au vote le compte-rendu analytique modifié avec la correction demandée par Mme RIGAULT

Le compte-rendu analytique de la séance du **27 novembre 2021** est **ADOPTÉ**.

Ont voté contre : M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par M. REZOUALI.

X X X

**1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Délibération portant sur les modalités de réunion à distance du Conseil Municipal.** Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la procédure de réunion du Conseil Municipal à distance par visioconférence
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

- **ADOPTÉ** -

**2 - FINANCES - BUDGET : I - Approbation du Budget primitif 2022 du Budget principal.** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** - le budget primitif, toutes sections confondues, pour le Budget principal, la somme de 233 547 493 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **ADOPTÉ** la subvention d'équilibre du Budget principal au bénéfice du budget annexe Locations Commerciales pour un total de 328 083 € au titre de l'exercice 2022 conformément à l'alinéa 2 de l'article L2224-2 du CGCT ;
- **ADOPTÉ** la subvention d'équilibre du Budget principal au bénéfice du budget annexe Restauration Scolaire pour un total de 1 125 761 € au titre de l'exercice 2022 ;
- **ADOPTÉ** la subvention d'équipement du Budget principal à verser au budget annexe Restauration Scolaire pour 250 000 €. Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, cette subvention est à enregistrer en investissement dès lors qu'elle répond à la définition d'une subvention d'équipement versée et vient financer une immobilisation identifiée (qui le sera en 2022) ;

- **ADOPTÉ** la subvention d'équilibre du Budget principal au bénéfice du budget annexe Activités Aquatiques pour un total de 3 856 545 € au titre de l'exercice 2022 ;
- **ADOPTÉ** la subvention d'équipement du Budget principal à verser au budget annexe Activités Aquatiques pour 600 000 € au titre de l'exercice 2022. Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, cette subvention est à enregistrer en dépense d'investissement dès lors qu'elle répond à la définition d'une subvention d'équipement versée et vient financer une immobilisation identifiée : la réhabilitation du Stade Nautique (coût total de plus de 16 millions d'euros) ;
- **ADOPTÉ** le versement au CCAS d'Avignon d'une subvention de fonctionnement de 7 452 000 € au titre de l'exercice 2022, sur le chapitre 65 et le compte 657362 ;
- **ADOPTÉ** le versement au SDIS d'une subvention de fonctionnement de 4 101 336 € au titre de l'exercice 2022, sur le chapitre 65 et le compte 6553 ;
- **ADOPTÉ** le versement à l'Ecole Supérieure d'Art Avignon d'une subvention de fonctionnement de 1 498 912 € au titre de l'exercice 2022, sur le chapitre 65 et le compte 657363 ;
- **ADOPTÉ** le versement à Avignon Tourisme d'une subvention de fonctionnement de 777 000 € au titre de la DSP Tourisme pour l'exercice 2022, sur le chapitre 65 et le compte 6574 ;
- **ADOPTÉ** la provision à hauteur de 500 000 € relative aux intérêts 2022 de l'emprunt à risque avec la Deutsche Bank ;
- **APPROUVE** le recours en cas de nécessité à la ligne de trésorerie du Budget Principal de la Ville pour les budget annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et à la ligne de trésorerie du Budget annexe des Activités Aquatiques pour le Budget principal ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTÉ** - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD représenté par Mme RIGAULT, Mme MESLIER, Mme MONTAGNAC représentée par M. RUAT. Se sont abstenus : M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par Mme ROSENBLATT, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Mme PERSIA, Mme BAREL représentée par Mme PERSIA.

**3 - FINANCES - BUDGET : II - Approbation du Budget primitif 2022 du budget annexe de la Chambre funéraire.** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le budget primitif, toutes sections confondues, pour le budget annexe de la Chambre Funéraire, la somme de 150 844 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTÉ** - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD représenté par Mme RIGAULT, Mme MESLIER, Mme MONTAGNAC représentée par M. RUAT. Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Mme PERSIA, Mme BAREL représentée par Mme PERSIA.

**4 - FINANCES - BUDGET : III - Approbation du Budget primitif 2022 du budget annexe des locations commerciales.** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le budget primitif, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Locations Commerciales, la somme de 971 754 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTÉ** - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD représenté par Mme RIGAULT, Mme MESLIER, Mme MONTAGNAC représentée par M. RUAT. Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Mme PERSIA, Mme BAREL représentée par Mme PERSIA.

**5 - FINANCES - BUDGET : IV - Approbation du Budget primitif 2022 du budget annexe du Crématorium.** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le Budget primitif, toutes sections confondues, pour le Budget annexe du Crématorium, la somme de 1 104 723 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'él(u) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD représenté par Mme RIGAULT, Mme MESLIER, Mme MONTAGNAC représentée par M. RUAT. Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Mme PERSIA, Mme BAREL représentée par Mme PERSIA.

**6 - FINANCES - BUDGET : V - Approbation du Budget primitif 2022 du budget annexe de la Restauration scolaire.** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** le Budget Primitif, toutes sections confondues, pour le Budget annexe de la Restauration Scolaire, la somme de 3 702 294 € en recettes et en dépenses ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'él(u) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'él(u) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD représenté par Mme RIGAULT, Mme MESLIER, Mme MONTAGNAC représentée par M. RUAT. Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Mme PERSIA, Mme BAREL représentée par Mme PERSIA.

**7 - FINANCES - BUDGET : VI - Approbation du Budget primitif 2022 du budget annexe des Activités aquatiques.** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** le Budget Primitif, toutes sections confondues, pour le Budget annexe des Activités Aquatiques, la somme de 11 914 441 € en recettes et en dépenses ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'él(u) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'él(u) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** – Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD représenté par Mme RIGAULT, Mme MESLIER, Mme MONTAGNAC représentée par M. RUAT. Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. REZOUALI, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Mme PERSIA, Mme BAREL représentée par Mme PERSIA.

**8 - FINANCES : Vote des taux de taxes foncières 2022.** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les taux à appliquer, pour l'année 2022, pour chaque taxe comme suit : Taxe foncière sur les propriétés bâties : **42,44** ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **58,77%** ;

- **AUTORISE** le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD représenté par Mme RIGAULT, Mme MESLIER, Mme MONTAGNAC représentée par M. RUAT.

**9 - FINANCES : Attribution d'une subvention au Comité des Oeuvres Sociales Sportives et de Loisirs des Municipaux de la Ville d'Avignon (COSSLMA).** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le versement d'une subvention annuelle de 15 000 € au bénéfice du COSSLMA

- **IMPUTE** la dépense correspondante sur la ligne 65748

- **AUTORISE** le Maire ou l'él(u) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

**10 - FINANCES : Sollicitation du fonds de concours aux communes du Grand Avignon pour l'opération de construction du groupe scolaire Joly Jean.** M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour le projet de construction du groupe scolaire Joly-Jean,

- **SOLLICITE** conformément au plan de financement présenté une participation financière au titre du fond de concours aux communes du Grand Avignon,

- **IMPUTE** la recette à intervenir sur le chapitre 13, compte 13251,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD représenté par Mme RIGAULT, Mme MONTAGNAC représentée par M. RUAT.

**11 - SPORTS - AVIGNON TERRE DE JEUX 2024 : Déploiement de la démarche d' « Etoilisation » des écoles dans le cadre du dispositif « Ecole / Terre de Jeux 2024 ».** Mme Zinèbe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la mise en œuvre de la démarche d'« Etoilisation » des écoles portée par le dispositif « Ecole, Terre de Jeux 2024 »

- **ACCORDE** une aide financière de 2 000 € en faveur de l'USEP,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65 article 65748,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

**12 - SPORTS : Approbation des conventions d'objectifs triennales entre la Ville d'Avignon et les clubs sportifs conventionnés et proposition de versement d'un 1er acompte sur la subvention 2022.** Mme Zinèbe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes des conventions triennales d'objectifs,

- **DECIDE** le versement des premiers acomptes de la subvention 2022, aux clubs sportifs conventionnés, pour un montant global de : 1 004 802 €.

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65, article 65748,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

**13 - AVIGNON - TERRE DE CULTURE 2025 : Actions et perspectives.** M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** ce programme d'actions et ces objectifs culturels pour « Avignon Terre de Culture 2025 »

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD représenté par Mme RIGAULT, Mme MESLIER, Mme MONTAGNAC représentée par M. RUAT.

**14 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Établissement de conventions d'objectifs triennales - Associations culturelles.** M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les conventions d'objectifs triennales jointes en annexe pour la période 2022-2024 avec chacune des associations citées,

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748 du budget principal de la Ville,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD représenté par Mme RIGAULT, Mme MESLIER, Mme MONTAGNAC représentée par M. RUAT.

**15 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Signature de l'avenant de prolongation à la convention d'objectifs pluriannuelle - Association de Gestion du Festival d'Avignon.** M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant de prolongation de la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Association de Gestion du Festival d'Avignon pour l'année 2022,

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** - S'est abstenue : Mme MESLIER. Ne prend pas part au vote : Mme HELLE.

**16 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Établissement de conventions d'acomptes 2022 - Associations culturelles conventionnées.** M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les conventions d'acompte jointes en annexe et les montants de ces acomptes,

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748 du budget principal de la Ville,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les conventions et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD représenté par Mme RIGAULT, Mme MESLIER, M. MONTAGNAC représentée par M. RUAT. Ne prend pas part au vote : Mme HELLE.

**17 - ACTION SOCIALE : Participation financière annuelle de la Ville aux dispositifs départementaux d'aide et d'action sociale - Années 2020 et 2021.** M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le principe du versement de participations financières aux associations suivantes : Fonds Départemental Unique de Solidarité Logement (FDUSL); Fonds d'aide aux jeunes (FAJ); Centre Local d'Information et Coordination gérontologique CLIC); Maison des Adolescents (MDA),

- **ANNULE** la délibération n°16 du 24 avril 2021 ayant validé le versement de ces subventions pour l'année 2020, en raison d'erreurs matérielles contenues dans ladite délibération,

- **APPROUVE**, au titre de l'année 2020, le versement des participations financières suivantes : Fonds Départemental Unique de Solidarité Logement (FDUSL) **11 400 €**; Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) **2 800 €**; Centre Local d'Information et Coordination gérontologique CLIC) **18 000 €**; Maison des Adolescents (MDA) **19 000 €**,

- **APPROUVE**, au titre de l'année 2021, le versement de ces mêmes participations soit : Fonds Départemental Unique de Solidarité Logement (FDUSL) **11 400 €**; Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) **2 800 €**; Centre Local d'Information et Coordination gérontologique CLIC) **18 000 €**; Maison des Adolescents (MDA) **19 000 €**,

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué(e) à signer tous documents à intervenir.

- **ADOpte** -

**18 - ENSEIGNEMENT : Conventionnements et avenants entre la Ville d'Avignon et les partenaires éducatifs du territoire.** M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le principe de la signature des conventions ou avenants aux conventions déjà passées ci joints au titre du lancement des activités péri et extra scolaires dans le cadre de la cité éducative ;

- **ADOpte** les avenants modifiés joints en annexe ;

- **FIXE** le montant de 63 812 € de subventions accordées à l'appel à projets de la Cité Educative pour la période de janvier à juillet 2021 ;

- **FIXE** la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements privés d'enseignement sous contrat d'association avec l'État pour l'année scolaire 2020-2021 à 613,71 € par élève pour les classes élémentaires, et 622,83 € par élève pour les classes maternelles, avec possibilité de réévaluation ;

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous documents nécessaires s'y rapportant.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD représenté par Mme RIGAULT, Mme MESLIER, M. MONTAGNAC représentée par M. RUAT. Ne prend pas part au vote : Mme HADDAOUI.

**19 - URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU.** M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ARRETE** le bilan de la concertation tel que détaillé en annexe à la présente délibération,

- **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'annexé à la présente délibération,

- **DECIDE** que le projet de Plan Local d'Urbanisme est soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées autres personnes publiques et organismes visés notamment aux articles L.153-16, L 153-17, 132-7, L.132-9 et R153-4 du Code de l'urbanisme,

- **DECIDE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à accomplir toutes les formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

- **ADOPTE** - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD représenté par Mme RIGAULT, Mme MESLIER, Mme MONTAGNAC représentée par M. RUAT.

**20 - URBANISME : Centre-Ville : Opération de Restauration Immobilière Teinturiers / Bonneterie / Diffus - Demande de prorogation des effets de la Déclaration d'Utilité Publique.** M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de Vaucluse de bien vouloir proroger de 5 ans les effets de la Déclaration d'Utilité Publique de l'Opération de Restauration Immobilière « Bonneterie / Teinturiers / Diffus » prise par arrêté préfectoral du 20 février 2017,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce et tout acte à intervenir découlant de la présente délibération.

- **ADOPTE** -

**21 - GRANDS PROJETS URBAINS : ZAC Bel Air - Instauration d'une participation des constructeurs aux équipements publics de la ZAC - Approbation de la convention type.** M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de fixer la participation aux équipements publics de la ZAC Bel Air à un montant forfaitaire de 101 € par m<sup>2</sup> de Surface de Plancher, et à 75 € par m<sup>2</sup> de Surface de Plancher pour le cas particulier des équipements d'intérêt collectif et de service public,

- **APPROUVE** la convention de participation type,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

**22 - GRANDS PROJETS URBAINS : ZAC Joly Jean - Raccordement au réseau de chaleur de l'AFUL dans le cadre de la desserte du programme Eiffage pour la création de 150 logements.** M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le principe d'extension du réseau de chaleur existant vers le secteur Ouest de la ZAC Joly Jean,

- **DECIDE** de confier la mission à la société CITADIS, aménageur de la ZAC Joly Jean pour réaliser les ouvrages nécessaires à la mise en fonctionnement d'un réseau de chaleur urbain sur le périmètre de ladite ZAC dans le cadre de la desserte du programme Eiffage,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. RUAT, M. RENOARD représenté par Mme RIGAULT, Mme MESLIER, Mme MONTAGNAC représentée par M. RUAT.

**23 - URBANISME : Servitude de passage sur la roubine du Grand Riban cadastrée section EM 101 sise Clos du Florimond au profit des Colotis du lotissement REY.** M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTÉ** de grever la parcelle cadastrée section EM n° 101 sise Clos du Florimond à Montfavet, d'une servitude de passage public sur la plateforme de portage déjà existante, de 8m de large sur 3m de long, au profit des Consorts REY, à savoir Monsieur Jean-Pierre Antoine REY demeurant 316 Impasse Villeverte à Avignon, Madame Ginette Emmanuelle REY, demeurant 215 impasse Villeverte à Avignon, Madame Madeleine Marie-José REY demeurant 320 chemin de la Ville Verte à Avignon, Madame Dolorès Pauline REY demeurant 62 chemin des Vallabrègues à Caumont-sur-Durance, Monsieur Michel Roger REY demeurant 90 rue Panisset Celle 03 écrou 20344 Centre pénitentiaire d'Avignon à Le Pontet, puis Madame Sabrina EL KHABEZI demeurant 241 rue Félix Charpentier à Avignon, Madame Hauda EL KHABEZI, demeurant 241 rue Félix Charpentier à Avignon, Monsieur Etienne REY demeurant 320 chemin de la Ville Verte à Avignon, Monsieur David Romain VERNIER et Madame Coraline Emilie SEL demeurant ensemble 870 rue André Jean Bouday à Avignon, ainsi que tout autres collatéraux ou héritiers qui ne seraient pas connus à ce jour, ou tout autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer.

- **DECIDE** que cette servitude sera consentie au prix de 6 000 €, cette somme sera supportée par les Consorts REY, à savoir Monsieur Jean-Pierre Antoine REY demeurant 316 Impasse Villeverte à Avignon, Madame Ginette Emmanuelle REY, demeurant 215 impasse Villeverte à Avignon, Madame Madeleine Marie-José REY demeurant 320 chemin de la Ville Verte à Avignon, Madame Dolorès Pauline REY demeurant 62 chemin des Vallabrègues à Caumont-sur-Durance, Monsieur Michel Roger

REY demeurant 90 rue Panisset Celle 03 écrou 20344 Centre pénitentiaire d'Avignon à Le Pontet, représentant

- **DECIDE** que les Consorts REY, à savoir Monsieur Jean-Pierre Antoine REY demeurant 316 Impasse Villeverte à Avignon, Madame Ginette Emmanuelle REY, demeurant 215 impasse Villeverte à Avignon, Madame Madeleine Marie-José REY demeurant 320 chemin de la Ville Verte à Avignon, Madame Dolorès Pauline REY demeurant 62 chemin des Vallabrègues à Caumont-sur-Durance, Monsieur Michel Roger REY demeurant 90 rue Panisset Celle 03 écrou 20344 Centre pénitentiaire d'Avignon à Le Pontet, puis Madame Sabrina EL KHABEZI demeurant 241 rue Félix Charpentier à Avignon, Madame Hauda EL KHABEZI, demeurant 241 rue Félix Charpentier à Avignon, Monsieur Etienne REY demeurant 320 chemin de la Ville Verte à Avignon, Monsieur David Romain VERNIER et Madame Coraline Emilie SEL demeurant ensemble 870 rue André Jean Bouday à Avignon, ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, devront acquitter et supporter tous les frais d'entretien, de réparation ou de reconstruction des ouvrages réalisés dans le cadre de cette servitude,

- **APPROUVE** le projet de constitution de servitude,

- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 77, compte 775,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout acte ou toute pièce se rapportant à la présente délibération.

- **ADOPTE** -

**24 - HABITAT LOGEMENT - RAVALEMENT DE FAÇADES : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades 2020-2026.** M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,

- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204, compte 20422, fonction 70, programme ATSP03, opération 2021OP1124,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

**25 - ENVIRONNEMENT - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités.** Mme Martine CLAVEL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **CONFIRME** le dispositif des subventions allouées aux propriétaires d'habitations ou terrains termités, en précisant les conditions d'attribution de ces aides,

- **ACCORDE** l'attribution d'une aide financière à Monsieur DELLONG Régis, propriétaire, pour un montant de 819,50 € et à Madame MENARD Marine, propriétaire, pour un montant de 1 050,50 €,

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, fonction 12, compte 6574,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

**26 - VOIRIE : Dénomination de deux voies quartier Sud Rocade : passage Rachel Carson et rue Maryam Mirzakhani.** Mme Isabelle LABROT, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'attribuer les noms de « passage Rachel Carson » au passage ayant pour tenant l'avenue du Moulin de Notre Dame et pour aboutissant l'avenue des Chants Palustre et « rue Maryam Mirzakhani » à la rue ayant pour tenant l'avenue de la Trillade et pour aboutissant la rue Paul Poncet.

- **ADOPTE** -

**27 - AMÉNAGEMENT MOBILITÉ : Projet d'échangeur de Bonpas - Avenant n°1 à la convention d'études pour l'amélioration du système d'échanges du carrefour dit de Bonpas sur Avignon.** M. Fabrice MARTINEZ - TOCABENS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à conclure avec l'Etat, la Région Sud, le Département des Bouches du Rhône et le Grand Avignon,

- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE représentée par Mme ROSENBLATT.

**28 - MOBILITÉ : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélos ».** M. Fabrice MARTINEZ - TOCABENS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux bénéficiaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 6574,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

**29 - STATIONNEMENT - SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL : Exonération des droits de stationnement sur voirie.** M. Fabrice MARTINEZ - TOCABENS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'exonérer totalement des droits de stationnement payant tous les usagers des voies de stationnement sises dans l'intra-muros et sur les parkings Jacques Tati, des Allées de l'Oulle et Martin Luther King où ces droits sont dus, à compter du 18/12/21 à 00h01 jusqu'au 02/01/22 à 23h59 et les samedis 4 et 11 décembre 2021 de 00h01 à 23h59,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

**30 - VILLE EN TRANSITION : Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon pour l'actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES).** Mme Isabelle PORTEFAIX, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commande avec la communauté d'agglomération du Grand Avignon pour mettre à jour le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire communal et communautaire,
- **DESIGNE** le Président de la Communauté du Grand Avignon comme coordonnateur du groupement de commandes,
- **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes ci-annexée relative à l'actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

**31 - PRÉVENTION - SÉCURITÉ : Programmation complémentaire Fonds Local de Prévention de la Délinquance (FLPD).** Mme Catherine GAY, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'octroyer 21.200 € au titre du Fonds Local de Prévention de la Délinquance au titre de la seconde tranche pour la programmation décrite ci-dessus.
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65, compte 65748
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

**32 - EGALITÉ FEMMES - HOMMES : Convention triennale entre la Ville d'Avignon et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 84).** Mme Françoise LICHIERE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles en Vaucluse (CIDFF 84)
- **DECIDE** d'octroyer 10 000 € au CIDFF 84 au titre de la convention triennale.
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 65, compte 6574
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

**33 - ATTRACTIVITÉ : Autorisations d'occupation du domaine public - Actualisation des tarifs.** M. Claude TUMMINO, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de créer la ligne tarifaire n°4-12 dénommée « kiosques » dans la rubrique « 4-Divers » d'un montant mensuel de 450 €,

- **DECIDE** de créer des tarifs « hebdomadaires » pour les lignes 2-5-1 à 2-5-7 de la rubrique 2-5 dénommée « Manifestations annuelles : Fêtes foraines » comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

**34 - CIMETIÈRES - TARIFS : Actualisation des tarifs des concessions des cimetières et des prestations du crématorium de la Ville d'Avignon.** M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** Les tarifs des concessions et autres prestations des cimetières de la Ville ainsi que les prestations assurées par le crématorium d'Avignon,
- **IMPUTE** les recettes au chapitre 70 du budget principal pour les cimetières et au chapitre 70 du budget annexe du crématorium
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : Mme RIGULT, M. RUAT, M. RENOARD représenté par Mme RIGULT, Mme MESLIER, Mme MONTAGNAC représentée par M. RUAT.

**35 - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Convention de gestion de service avec le Grand Avignon dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI.** M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de convention de gestion de services à intervenir avec le Grand Avignon et établi en vertu des dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la période du 1er janvier 2022 au 31/12/2027,
- **DECIDE** que les remboursements à la Ville d'Avignon s'effectueront conformément aux dispositions de l'article 3 du projet de convention ci-annexée,
- **DECIDE** le remboursement de 361 164 euros à la Ville d'Avignon pour les prestations des années 2018, 2019, 2020 et 2021,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- **ADOPTE** -

**36 - PERSONNEL : Dispositions visant à satisfaire des besoins ponctuels et permanents en matière de Ressources Humaines.** M. David FOURNIER, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** la reconduction d'un Directeur des Permis et Contrôles, le recrutement d'un Directeur de projets au sein de la Direction de la planification et du développement urbain et de Conseillers Numériques,
- **FIXE** en cas de recrutement d'un agent contractuel, le montant de la rémunération sur la base de la grille indiciaire et du régime indemnitaire en correspondance aux grades concernés,
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal et de l'exercice en cours.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer les contrats de recrutement et les conventions à intervenir, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place de la présente délibération.
- **ADOPTE** -

XXX

## QUESTIONS ORALES

**Mme PERSIA fait part de son souhait de poser la question orale suivante :**

Madame le Maire, chers Collègues,

En date du 24 avril 2019, au sein d'une séance d'un Conseil Municipal, un élu d'opposition alertait du danger que représente l'absence totale d'entretien des canaux serpentant l'intra-muros.

Effectivement, trois affaissements ont été constatés sous votre premier mandat Madame le Maire !

En date du 25 novembre 2014 : la dalle du Musée Vouland, situé 17 rue Victor Hugo s'effondre.

En 2018, un fontis provoque un affaissement de la chaussée au croisement de la rue Bonneterie et de la rue des Lices et des travaux d'assainissement de la branche Sorguette Sud mettent en évidence un effondrement sous le magasin le Lodge situé au 41, rue Joseph Vernet. La largeur du Canal sous cet immeuble est de 4 mètres.

Cet élu d'opposition, qui a été le premier à dénoncer cet état de fait, sollicitait :

- La vérification de l'état de la voûte du Canal de Vaucluse sous le restaurant de la Cour d'Honneur, rue Joseph Vernet
- Un diagnostic précis de l'état structurel des ouvrages souterrains en intra-muros
- La mention de la présence des canaux sur les titres de propriétés lors de la vente des biens
- La reconnaissance de risques cavités souterraines humaine vis à vis des effondrements passés.

Dans une démarche apaisée, bien loin des élections municipales et des plateaux de télévision, je tiens, deux ans et demi plus tard, à reprendre le contrôle de ce dossier sensible.

Ces requêtes ont été validées partiellement puisque :

Le Tribunal Administratif de Nîmes a désigné un expert judiciaire par ordonnances en référé en date des 13 juin et 25 septembre 2019. Celui-ci a effectivement constaté des désordres du Canal souterrain caractérisant deux périls ordinaires et un péril imminent rue Joseph VERNET sur 150 mètres.

Une délibération, en date du 26 juin 2019, adoptée à l'unanimité, a permis de débloquer une somme de 200.000,00 € (deux cent mille) afin de désigner la Société chargée de l'étude structurelle. C'est la Société SED IC de Montagny dans le 69 qui a été choisie.

En date du 15 janvier 2020, lors d'une réunion des Vice-Présidents, l'ensemble des intervenants confirmait :

- \* l'état de fragilité et dangerosité par certains endroits du Canal de Vaucluse et du Canal des Sorguettes
- \* la difficulté d'accès, par certains côtés, au Canal des Sorguettes
- \* l'importance d'établir un diagnostic pour les propriétaires des immeubles sur ces ouvrages
- \* la présence de conduite de gaz
- \* l'urgence d'agir en précisant suivre la volonté de la Ville d'Avignon sur ce dossier
- \* et enfin vous-même, Madame le Maire, en votre qualité de 1ère Vice-Présidente à l'époque, vous vous demandiez comment gérer la question de la stratégie de communication à adopter pour informer les populations sans les alarmer.

Alors quand comptez-vous le faire et sous quelle forme ?

En mai 2020, l'inspection de la totalité du Canal de Vaucluse, d'une longueur de 1.200 mètres, par la Société SED IC, comportait également de nombreux prélèvements de roches par carottage afin d'étudier la solidité de l'ouvrage.

Pourtant, malgré les demandes effectuées, les résultats ne sont pas communiqués et paraissent extrêmement confidentiels alors, qu'à mon sens, ils devraient être rendus publics et ainsi permettre aux élus d'opposition de ne pas avoir à s'exprimer sur le sujet.

Alors, que se cache-t-il derrière cette loi du silence ?

Le rôle d'un édile est d'informer préventivement sur les risques majeurs. C'est une règle en matière de sécurité et la situation relative à ces canaux l'impose afin d'éviter des drames humains aux lourdes conséquences.

Les Avignonnais ont le droit et même l'obligation de connaître l'existence de ces canaux souterrains qui coulent sous des immeubles, des commerces, des lycées et du danger auquel ils sont confrontés.

La protection de l'environnement, la qualité de vie de nos concitoyens et leur santé doivent rester des objectifs prioritaires.

Restons attentifs aux signaux que nous envoient les canaux ! les effondrements, les odeurs d'hydrogène sulfuré qui rendent les rues de l'intra-muros pestilentielles ne doivent pas être ignorés.

Fort heureusement, jusqu'à ce jour, aucune victime n'est à déplorer, mais faut-il attendre l'éboulement de trop ? Les mêmes qui se sont produits Rue d'Aubagne à Marseille, sur le Pont de Gênes en Italie, rue de Trévis à Paris, ou plus récemment rue Jean Jaurès à Sanary sur Mer, et combien de morts faudra-t-il pleurer pour que vous réagissiez enfin et prioritairement sur ce dossier ?

Quels arguments invoquerez-vous devant les juges et que direz-vous aux familles des victimes quand d'autres effondrements se produiront ?

Vous n'avez pas répondu au recensement du plan national pour les risques cavités alors que vous aviez trois ans pour le faire après l'écroulement de la dalle du Musée VOULAND en 2014, huit mois à peine après votre élection lors de votre premier mandat !

Ce dossier étant en souffrance depuis plus de 7 ans, quand allez-vous déclarer au Préfet ce risque qui permettra aux notaires d'informer les acheteurs de la présence de l'ouvrage en créant une servitude de tréfonds sur les titres de propriété ?

Comment comptez-vous organiser l'étude structurelle du Canal des Sorguettes si les experts eux-mêmes ne peuvent honorer cette commande ?

Quand comptez-vous divulguer l'étude structurelle sur les canaux de Vaucluse à la population et sous quelle forme ?

Madame le Maire, j'attends des réponses claires et précises. La vie des citoyens est en jeu.

- **M. BLUY apporte des éléments de réponse :**

Madame la conseillère municipale

Pour répondre à vos questions, sachez que des actions spécifiques ont été entreprises conjointement par la Ville et le Grand Avignon, pour la réalisation du diagnostic structurel du canal de Vaucluse et d'une partie des Sorguettes dans Avignon intramuros.

Ainsi, en juin 2019, un diagnostic d'ensemble a été réalisé, dans l'objectif de rechercher les éventuels dangers imminents.

La Ville n'est pas restée inactive puisque dès le démarrage du diagnostic de la voute du canal de Vaucluse et ses premières constatations, elle a initié 2 procédures de périls considérant que la voute du canal de Vaucluse est attenante à la propriété des différents immeubles recouvrant le canal.

Dans ce cadre, la Ville a diligenté un expert auprès du Tribunal Administratif qui a émis les mesures à mettre en œuvre pour supprimer les désordres constatés.

Les travaux de confortement correspondants ont été réalisés au cours de l'année 2020.

A l'issue du diagnostic, des jauges ont été installées afin de réaliser une surveillance des déformations de l'ouvrage.

En ce qui concerne les Sorguettes, les études sont en cours pour définir les tronçons à réhabiliter et conserver. Ces études sont rendues délicates par les difficultés d'accès à une partie des lieux et font donc appel à la fois à des moyens spécifiques robotisés et à de la recherche en archives.

La Ville d'Avignon est pleinement consciente de l'importance de la question relative au canal de Vaucluse et Sorguettes, des études sont engagées en ce sens et aboutiront aux travaux nécessaires.

- **M. RUAT fait part de son souhait de poser la question orale suivante :**

Mme le Maire, Chères et Chers Conseillers,

Je veux parler de ce qui devait être un grand évènement pour dynamiser le commerce et permettre aux Avignonnaises et Avignonnais qui ne peuvent pas se rendre aux Halles Centrales de trouver un parallèle avec EXTR'HALLES situé avenue Pierre Sémard.

Or, ce qui devait être une réussite grandiose est devenu un cauchemar. Moins d'un an après sa création, la plupart des commerçants qui s'y étaient installés ont depuis fait faillite et perdus leurs investissements.

On pourrait dire que c'est une affaire privée et que cela ne regarde pas la Mairie mais, pourtant, si l'on regarde de plus près on s'aperçoit que les conditions environnementales ont précipité le phénomène : incivilités sur certains commerces, incivilités sur le parking, insécurité à tel point que, prenant conscience de ces problèmes, Monsieur l'Adjoint au commerce finit par se rendre sur place et ce qu'il découvrit laisse sans voix. En effet, d'après ses dires, il y avait même des appartements clandestins à l'étage.

Madame le Maire, même sur des lieux privés de cette envergure vous avez la possibilité d'agir, alors quand mettez-vous en place les moyens pour éviter que se reproduisent de telles déconvenues ?

Je vous remercie.

- **M. TUMMINO apporte des éléments de réponse :**

Monsieur le Conseiller Municipal

Il est important de rappeler que Extr'halles est un projet privé dont la gestion n'a pas été confiée à la Ville d'Avignon. Nous ne sommes pas moins concernés par la situation catastrophique que vivent les commerçants installés dans ces halles, que nous faisons en sorte d'aider et soutenir dans la mesure de notre possible.

Pour répondre à vos questions concernant ces lieux :

La commission communale de sécurité a visité les locaux d'Extr'Halles avant son ouverture en décembre 2020 et a rendu un avis favorable.

Une visite inopinée de la commission communale municipale a ensuite eu lieu le 17 mai 2021. A cette date la visite du rez-de-chaussée, où se trouvent les commerces, a conduit à ne relever aucune infraction qu'il s'agisse de sécurité incendie ou sanitaire. Des logements réalisés sans autorisation de travaux ont toutefois été découvert ce jour-là à l'étage d'Extr'halles.

Suite à cette visite et à la découverte des appartements, les services de la Ville ont reçu le bailleur, l'architecte et le gérant des lieux pour leur demander la mise en règle de ces locaux via le dépôt d'une autorisation de travaux.

- **Mme RIGAULT fait part de son souhait de poser la question orale suivante :**

Madame le Maire,

Lors du Conseil municipal du 27 novembre dernier, M. Arnaud RENOUARD vous a posé une question orale relative à l'Opération « Automne gagnant » organisée par la Ville entre le 23 octobre et le 08 novembre 2021, laquelle mettait en jeu des lots à gagner par le biais de carte à gratter disponibles auprès des commerçants Avignonnais.

Il se trouve, comme vous l'avez précisé Monsieur RENOUARD, qu'apparaissait dans l'angle en bas à gauche de chaque carte, et sur la tranche, un code à trois chiffres.

Il semblerait, de l'aveu-même des commerçants, que ce code permettait d'identifier la nature du lot gagné, à l'exception des cartes « 001 » qui étaient toutes perdantes.

De plus et de manière assez surprenante, figurait, uniquement sur les cartes ne comportant pas le fameux code « 001 », sous la case grise à gratter, la mention suivante écrite en rouge : « Voir au dos comment retirer son lot ».

Ce qui pourrait laisser penser que ce jeu qui devait être, au départ, un jeu de hasard n'en était plus un.

Madame le Maire, pourriez-vous nous dire à quoi correspondait chacun des codes à trois chiffres ?

Je vous remercie.

- **M. BEYNET apporte des éléments de réponse :**

Madame la conseillère municipale,

Comme je vous l'ai déjà répondu lors du dernier conseil municipal, à l'occasion du jeu « Automne gagnant chez vos commerçants » 200.000 tickets ont été distribués aux commerces avignonnais parmi lesquels plus de 14.000 gagnants.

Ces tickets ont été produits par un imprimeur professionnel indépendant qui les a par la suite mélangés et enfin ces tickets ont été distribués aux commerçants.

L'imprimeur a, de sa propre initiative et pour la bonne organisation des impressions de ces documents, inscrit un code sur les tickets. Ces numéros correspondant à une catégorie de lots potentiellement gagnables. La correspondance de chacun de ces numéros avec les lots ne nous a pas été transmise.

J'en profite aujourd'hui encore pour rappeler la pleine satisfaction que cette opération a apportée aux commerces avignonnais et leurs clients.

- **En l'absence de Mme MONTAGNAC, la question orale est posée par Mme RIGAULT :**

Madame la Maire, Mes Chers collègues,

Nous avons été contactés par plusieurs familles dans le deuil, suite à la disparition d'un proche qu'elles souhaitent enterrer au cimetière de Montfavet.

Malheureusement, l'administration municipale leur aurait répondu que certains carrés étant saturés, elle ne pouvait donner suite favorable à leur demande, les laissant dans le plus grand désarroi.

Or, nous nous sommes rendus sur place et avons pu constater une désorganisation complète d'une partie du cimetière notamment au carré musulman où des mort-nés, qu'ils reposent en paix, ont été inhumés sur des places adultes alors qu'un réceptacle gratuit leur est réservé. Loin de moi de stigmatiser nos amis musulmans, je demanderais la même requête pour toute autre confession. Je ne peux l'envisager dans cette terrible épreuve, qui ne connaît ni race, ni religion. La perte et la douleur est la même pour tout être humain. Des tombes positionnées dans les allées-même du cimetière ou encore de nombreuses places vides. Dans la peine et le désarroi, nous sommes tous unis.

Madame le Maire, le temps que la phase de consultation préalable à l'agrandissement de ce cimetière soit terminée, quelle réponse allez-vous apporter à ces familles avignonnaises endeuillées et à toutes celles qui connaîtront la douleur de perdre un être cher ? Dans ces moments-là, nous sommes tous dans la peine, nous ne devons pas être dans le désarroi.

Je vous remercie.

- **M. FOURNIER apporte des éléments de réponse :**

Madame la conseillère municipale,

Suite à vos interrogations concernant le cimetière de Montfavet, je souhaite vous apporter les précisions suivantes :

L'agrandissement de ce cimetière est prévu pour la fin de l'année 2022. Afin de répondre à la demande de concessions dans le carré musulman, dans lequel il ne reste plus de place disponible, cet agrandissement sera doté d'un carré confessionnel musulman.

La Ville d'Avignon est l'une des rares communes de notre département à disposer d'un carré musulman et c'est pour cette raison que le service des cimetières de la Ville fait face à de nombreuses demandes qui, bien souvent, ne concernent pas un défunt avignonnais, bien qu'une partie de la famille de ce dernier réside à Avignon. C'est pourquoi les conditions ne sont pas réunies pour que nous puissions répondre favorablement à l'ensemble de ces sollicitations

Vous évoquez enfin des places vides. Je vous informe que des familles font le choix, dans la mesure où elles résident à Avignon, de pouvoir souscrire une concession conformément à la réglementation, alors qu'au jour de l'acquisition elles n'ont pas eu de défunt. Ces concessions étant attribuées elles ne sont pas disponibles.

XXX

**ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire - Compte-rendu.**

Au titre du 4<sup>ème</sup> alinéa, article 1, Mme RIGAULT souhaite avoir des renseignements au sujet de décisions relatives aux spectacles de Noël.

Mme le Maire, Présidente apporte des éléments de réponse sur les animations en centre-ville organisées par la commune en cette fin d'année.

Au titre du 4<sup>ème</sup> alinéa, article 2, Mme RIGAULT demande des précisions sur les locations des remorques sanitaires.

Mme le Maire et M. PEYRE apportent des compléments de réponse sur ce marché public.

**XXX**

Mme le Maire, Présidente informe l'Assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le samedi 26 février 2022.

**XXX**

La séance est levée à 13 H 30 par Mme le Maire, Présidente.

**XXX**

**Compte rendu affiché 21 décembre 2021 -**